

**Appel d'offres ouvert**

Consultation lancée en application des articles R. 2124-1, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique

**Marché public de services**

Article L. 1111-4 du Code de la Commande Publique



## Règlement de consultation

### Consultation n° 2027-BTA01 Nettoyage et entretien des locaux et établissements municipaux

|                                                                                     |                                             |                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------|
|  | <b>Date limite pour poser des questions</b> | <b>24 octobre 2026</b>                               |
|  | <b>Date limite de remise des offres</b>     | <b>02 novembre 2026<br/>à 12h00 délai de rigueur</b> |

**Ville d'Antony**

Direction Générale des Services Techniques  
Service Bâtiment

Place de l'Hôtel-de-Ville  
BP 60086  
92161 Antony cedex  
01 40 96 71 00  
[www.ville-antony.fr](http://www.ville-antony.fr)

# Sommaire

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Article 1 – Etendue de la consultation</b>                        | <b>3</b>  |
| 1.1 – Identification du pouvoir adjudicateur                         | 3         |
| 1.2 – Objet du marché                                                | 3         |
| 1.3 – Forme et étendue de la consultation                            | 3         |
| 1.3.1. Type de procédure                                             | 3         |
| 1.3.2. Décomposition de la consultation                              | 4         |
| 1.4 – Forme de participation des candidats                           | 5         |
| 1.6– Sous-traitance                                                  | 5         |
| <b>Article 2 – Conditions de la consultation</b>                     | <b>6</b>  |
| 2.1 – Durée du marché                                                | 6         |
| 2.2 – Délais d'exécution et fréquence d'intervention                 | 6         |
| 2.3 – Variantes et Options                                           | 6         |
| 2.4 – Visite obligatoire                                             | 6         |
| 2.5 – Reprise du personnel                                           | 6         |
| 2.6 – Délai de validité des offres                                   | 7         |
| <b>Article 3 – Dossier de consultation</b>                           | <b>7</b>  |
| 3.1 – Obtention du DCE                                               | 7         |
| 3.2 – Contenu du DCE                                                 | 7         |
| 3.3 – Renseignements complémentaires                                 | 7         |
| 3.4 – Modifications de détails du DCE                                | 8         |
| <b>Article 4 – Procédure d'attribution</b>                           | <b>8</b>  |
| 4.1 – Recevabilité des candidatures                                  | 8         |
| 4.2 – Contenu et critères d'attribution des offres du lot n°1        | 9         |
| 4.2.1. Contenu des offres du lot n°1 :                               | 9         |
| 4.2.2. Critères d'attribution des offres du lot n°1 :                | 9         |
| 4.3 – Contenu et critères d'attribution des offres des lots n°2 et 3 | 10        |
| 4.3. 1. Contenu des offres des lots n°2 et 3 :                       | 10        |
| 4.3.2. Critères d'attribution des offres des lots n°2 et 3 :         | 10        |
| 4.4 – Contenu et critères d'attribution des offres du lot n°4        | 11        |
| 4.4.1. Contenu des offres du lot n°4 :                               | 11        |
| 4.4.2. Critères d'attribution des offres du lot n°4 :                | 11        |
| <b>Article 5 – Conditions de remise des offres</b>                   | <b>12</b> |
| 5.1 – Constitution des plis électroniques                            | 12        |
| 5.1.1 – Règles de nommage                                            | 12        |
| 5.1.2 – Modalités de dépôt électronique                              | 12        |
| 5.2 – Dépôt d'une copie de sauvegarde                                | 12        |
| 5.3 – Attribution et signature du marché                             | 13        |
| <b>Article 6 – Aspects financiers</b>                                | <b>13</b> |
| 6.1 – Modalités de financement                                       | 13        |
| 6.2 – Avances et retenue de garanties                                | 13        |
| <b>Article 7 – Voies de recours</b>                                  | <b>14</b> |

# Règlement de la consultation

## Article 1 – Etendue de la consultation

### 1.1 – Identification du pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur :

La Ville d'Antony  
Service Bâtiment  
Place de l'Hôtel de Ville  
BP 60086  
92 161 ANTONY CEDEX

### 1.2 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'exécution des prestations de ménage et d'entretien des locaux sur les différents sites de la ville d'Antony.

La description des prestations à réaliser est précisée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### Lieu d'exécution

Les prestations seront principalement exécutées dans les écoles, les crèches, les équipements sportifs et culturels, et les bâtiments polyvalents situés sur le territoire de la ville d'Antony (92160).

### Classification CPV :

| Code CPV   | Intitulé                                                      |
|------------|---------------------------------------------------------------|
| 90900000-6 | Services de nettoyage et d'hygiène                            |
| 90910000-9 | Services de nettoyage                                         |
| 90911000-6 | Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres |
| 90911200-8 | Services de nettoyage de bâtiments                            |
| 90919200-4 | Services de nettoyage de bureaux                              |
| 90919300-5 | Services de nettoyage des écoles                              |

### 1.3 – Forme et étendue de la consultation

#### 1.3.1. Type de procédure

La présente consultation est organisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles R. 2124-1, et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique. En cas d'infirmité, il sera possible de recourir à une procédure négociée au sens de l'article R. 2124-3-6°) ou, le cas échéant, de l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.

#### **Règlement de consultation**

Nettoyage et entretien des locaux et établissements municipaux  
Edition du 23 septembre 2026  
Page 3 sur 14



Si nécessaire, la Ville pourra également recourir aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique.

### 1.3.2. Décomposition de la consultation

Conformément à l'article L. 2113-10 du Code de la Commande Publique, le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire comportant 5 lots passés en marchés distincts et selon les conditions suivantes :

- ❖ Les lots principaux n°1 à 4, faisant l'objet du présent appel d'offres :
  - **Le lot n°1 « Bâtiments Petite Enfance »** est un marché mixte comportant :
    - une part à prix forfaitaire pour les prestations relevant du périmètre actuel d'intervention des opérations de nettoyage sur les sites existants (prestations programmées exécutables en continu),
    - une part à prix unitaires pour les prestations ponctuelles,
    - une part exécutée à marchés subséquents pour les prestations nouvelles (ajout d'un nouveau site, ajout d'une nouvelle prestation indépendante des prestations des sites existants, etc.) ;
  - **Les lots n°2 « Bâtiments Scolaires et Péri-scolaires » et n°3 « Bâtiments Polyvalents »** sont des marchés mixtes comportant :
    - une part à prix forfaitaire pour les prestations relevant du périmètre actuel d'intervention des opérations de nettoyage sur les sites existants,
    - une part exécutée à marchés subséquents pour les prestations nouvelles (ajout d'un nouveau site, ajout d'une nouvelle prestation indépendante des prestations des sites existants, etc.) ;
  - **Le lot n°4 « Prestations ponctuelles de nettoyage »** est passé à prix unitaires ;
- ❖ Un « mini-lot » faisant l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables :

En application des articles R.2122 8 et R.2123-1 2° b) du Code de la commande publique, certaines prestations dont le montant est inférieur à 60 000 € HT et n'excédant pas 20 % de la valeur totale du présent marché seront attribuées selon la procédure dite des « mini-lots ».

  - Il s'agit du **lot n°5 « Site du Tribunal/PAD (marché réservé d'insertion) »**.

Les accords-cadres sont passés sans montant minimum et avec des montants maximums tels que définis ci-dessous :

| Lot                                         | Prix forfaitaires | Prix unitaires (part à bons de commande) | Part marchés subséquents | <u>Montant maximum annuel pour la part à bons de commande, et les marchés subséquents</u> | Pièces financières |
|---------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>1</b><br><b>Bâtiments Petite Enfance</b> | <b>X</b>          | <b>X</b>                                 | <b>X</b>                 | 100 000 € HT                                                                              | DPGF, BPU          |
| <b>2</b><br><b>Bâtiments</b>                | <b>X</b>          |                                          | <b>X</b>                 | 250 000 € HT                                                                              | DPGF, BPP          |

### **Règlement de consultation**

Nettoyage et entretien des locaux et établissements municipaux  
Edition du 23 septembre 2026  
Page 4 sur 14



|                                                 |   |   |   |              |           |
|-------------------------------------------------|---|---|---|--------------|-----------|
| scolaires et<br>périscolaire                    |   |   |   |              |           |
| 3<br>Bâtiments<br>polyvalents                   | X |   | X | 200 000 € HT | DPGF, BPP |
| 4<br>Prestations<br>ponctuelles de<br>nettoyage |   | X |   | 120 000 € HT | BPU       |

En outre, les candidats sont informés que le marché n'est pas décomposé en tranches.

La Ville émettra des bons de commande ou conclura des marchés subséquents au fur et à mesure de ses besoins complémentaires.

#### 1.4 – Forme de participation des candidats

Conformément aux articles R. 2142-19 et R. 2142-20 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent se présenter soit en tant que candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise, que le groupement soit solidaire ou conjoint. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.

Les candidats peuvent présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**Dans chaque lot, un opérateur économique ne peut soumissionner qu'une seule fois, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de mandataire, soit en qualité de cotraitant. Il ne peut donc pas cumuler les qualités.**

**Un opérateur économique peut répondre à un ou plusieurs lots. Chaque lot donne lieu à un marché distinct.**

**Toutefois, les attributaires des lots n°1, 2, et 3 ne peuvent pas se voir attribuer le lot n°4 « Prestations ponctuelles de nettoyage ».**

**A cette fin, le candidat devra indiquer de manière claire et précise l'ordre de priorité donné à chacun des lots pour lesquels il candidate. Cette hiérarchisation devra figurer sur la page de garde de l'Acte d'Engagement.**

#### 1.6– Sous-traitance

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu du représentant du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Pour toute déclaration de sous-traitance, au moment du dépôt de l'offre ou après le dépôt de l'offre, les dispositions prévues aux articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du Code de la Commande Publique s'appliquent.

Le titulaire fournit au pouvoir adjudicateur les documents figurant à l'annexe 1 du CCAP.

#### Règlement de consultation

Nettoyage et entretien des locaux et établissements municipaux  
Edition du 23 septembre 2026  
Page 5 sur 14



**En cas d'autoliquidation, la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) ne devra pas faire figurer le montant en euros TTC, compte-tenu des nouvelles dispositions relatives à l'autoliquidation de la TVA (article 283 2 nonies du Code Général des Impôts).**

## **Article 2 – Conditions de la consultation**

### **2.1 – Durée du marché**

Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Il est conclu pour une **durée de quatre ans ferme à compter de la date de notification de l'ordre de service (OS).**

### **2.2 – Délais d'exécution et fréquence d'intervention**

A titre indicatif, le démarrage des prestations est prévu le 05/04/2027.

Les fréquences d'intervention et délais d'exécution figurent à l'article 4.2 de l'Acte d'Engagement pour chaque lot.

### **2.3 – Variantes et Options**

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu d'options.

### **2.4 – Visite obligatoire**

La remise des offres pour les lots n°1, 2 et 3 sera subordonnée à une visite obligatoire afin que les candidats puissent prendre pleinement connaissance des contraintes des différents sites.

**La visite de sites se déroulera de manière collective aux dates suivantes :**

- **Pour le lot n°1** : le samedi 10 octobre 2026 à 8h30
- **Pour le lot n°2** : le mardi 06 octobre 2026 pour les CML et le mercredi 07 octobre 2026 pour les écoles (les deux sont obligatoires) – 7h00
- **Pour le lot n°3** : le lundi 05 octobre 2026 – 7h00

Le rendez-vous est fixé sur le parking du Centre technique Municipal, situé 10 avenue François Arago à Antony (92160). La visite se déroulera, tant que faire se peut, en bus mis à disposition par la ville. Les modalités de visite seront précisées au candidat à la prise de rendez-vous.

Les candidats devront obligatoirement s'inscrire à la visite, au plus tard la veille de celle-ci, en contactant la Direction des Bâtiments au 01.55.59.22.33.

Une attestation, à joindre avec l'offre du candidat, sera remise par les représentants de la ville à l'issue de la visite du site.

### **2.5 – Reprise du personnel**

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, le titulaire sera tenu de se conformer à ses obligations en matière de transfert des contrats de travail telles qu'elles ressortent des lois et règlements en vigueur et le cas échéant de la convention collective qui lui serait opposable.

Les données relatives au personnel actuellement affectés à la réalisation de la prestation sont indiquées en annexe 2 au CCAP.

Il est précisé aux candidats que le pouvoir adjudicateur n'est pas responsable de la véracité et de l'exhaustivité des données transmises par les titulaires actuels en la matière.

Nonobstant les obligations de reprise du personnel qui lui incombent en application des lois, règlements et conventions en vigueur et les départs éventuels de personnel en place, les candidats s'engagent à faire leur affaire de disposer à la date de prise d'effet du présent marché, de toutes les ressources humaines, en quantité et compétence nécessaires à la parfaite exécution des prestations.

#### 2.6 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Article 3 – Dossier de consultation

### 3.1 – Obtention du DCE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est librement mis à disposition des candidats sur le profil d'acheteur de la Ville (Portail Maximilien), accessible via le site Internet [www.ville-antony.fr](http://www.ville-antony.fr), rubrique « Marchés Publics » ou directement sur [www.maximilien.fr/](http://www.maximilien.fr/).

Les logiciels requis, pour décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, peuvent être gratuitement téléchargés sur le site internet de dématérialisation des procédures.

Afin d'être automatiquement alerté de toute modification du cahier des charges et des réponses aux éventuelles questions des candidats, il est vivement recommandé de s'identifier sur le profil d'acheteur lors du premier téléchargement.

### 3.2 – Contenu du DCE

Le dossier de consultation des entreprises comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) commun à l'ensemble des lots ;
- L'Acte d'Engagement (AE) pour chacun des lots ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots, et ses annexes n°1 « Pièces à fournir par l'entreprise titulaire pour chaque sous-traitant proposé » et n°2 « Eléments de masse salariale » ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour les lots n°1, 2 et 3 ;
- Le Bordereau des Prix Plafonds (BPP) pour les lots n° 2 et 3 (pour les futurs marchés subséquents) ;
- La Simulation de prestations du Bordereau des Prix Plafonds pour les lots n°2 et 3 ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour les lots n° 1 (pour les prestations ponctuelles et les futurs marchés subséquents) et 4 ;
- Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) pour les lots n° 1 et 4 ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC) à l'ensemble des lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour chacun des lots et ses annexes techniques ;
- Le Cadre de mémoire technique (CMT) pour chacun des lots.

### 3.3 – Renseignements complémentaires

Les candidats s'engagent à prendre entièrement connaissance des pièces de la consultation, des documents qui y sont cités et, le cas échéant, contacteront toutes les Administrations et Autorités

concernées par le présent marché. Ils ne pourront arguer d'aucune imprécision pour réclamer une quelconque modification de leur offre (y compris financière).

Dans le cas où la rédaction des pièces leur apparaîtrait anormale ou ambiguë, il appartient aux candidats de le signaler par écrit à la Ville au plus tard 8 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres via le module « Questions » du Portail Maximilien ou en utilisant les coordonnées ci-dessous :

Ville d'Antony  
Direction de la Commande Publique  
Service Marchés Publics  
Tél. : 01.40.96.68.43  
Courriel : [marchespublics@ville-antony.fr](mailto:marchespublics@ville-antony.fr)

La Ville répondra aux questions qui lui seront éventuellement posées au plus tard 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres.

En cas de report de la date limite fixée pour la remise des offres, les délais précités s'apprécient en fonction de cette nouvelle date.

#### 3.4 – Modifications de détails du DCE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard dans un délai de 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le cas échéant, la date limite fixée pour la remise des offres pourra être reportée.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié, à l'échéance prévue, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## Article 4 – Procédure d'attribution

Les documents remis par les candidats devront impérativement être rédigés en français.

L'unité monétaire est l'euro.

#### 4.1 – Recevabilité des candidatures

Les candidats doivent attester qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de soumissionner prévue aux articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique et qu'ils disposent des capacités financières, techniques et professionnelles exigées pour répondre à la présente consultation.

Pour cela, ils doivent remettre un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

- 1- Le **formulaire DC1** mis à jour le 1<sup>er</sup> avril 2019 (ou document équivalent), rempli en intégralité ;
- 2- Le **formulaire DC2** mis à jour le 21 novembre 2023 (ou document équivalent), rempli en intégralité ;

Ces formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances à l'adresse suivante :  
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- 1- Le **chiffre d'affaires annuel moyen spécifique** réalisé pour les prestations objet du présent marché **pour les trois dernières années** ;
- 2- La **liste de références similaires** réalisées au cours des trois dernières années, précisant le nom des maîtres d'ouvrage, ainsi que la date et le montant des marchés ;
- 3- La **qualification** suivante : **QUALIPROPRE ou équivalent**.

#### Règlement de consultation

Nettoyage et entretien des locaux et établissements municipaux  
Edition du 23 septembre 2026  
Page 8 sur 14



**La preuve de la capacité professionnelle peut être apportée par tout autre moyen.**

*En lieu et place des documents précités, les candidats peuvent remplir l'e-DUME de la consultation ou fournir le DUME d'une précédente consultation nécessitant la preuve de capacités techniques, professionnelles et financières similaires. Ils sont alors dispensés de remettre les documents précités au stade du dépôt de leur offre et s'engagent à les transmettre à la demande de la Ville, et le cas échéant, en cas d'attribution du marché.*

#### 4.2 – Contenu et critères d'attribution des offres du lot n°1

##### 4.2.1. Contenu des offres du lot n°1 :

Les candidats doivent remettre, avec leur candidature, un dossier d'offre comprenant les pièces suivantes :

- 1- **L'Acte d'Engagement (AE)** à remplir, signer et dater ;
- 2- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** à remplir ;

*Toute modification, poste non-rempli ou rempli de manière erronée entraîne l'irrégularité de l'offre.*

- 3- **Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)** à remplir ;

*Toute modification, poste non-rempli ou rempli de manière erronée entraîne l'irrégularité de l'offre.*

- 4- **Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE)** à remplir ;
- 5- **Le cadre de mémoire technique (CMT) complété (environ 50 pages, sommaire, pages de garde et annexes compris)**. Tout dépassement significatif du nombre de pages (+ de 20%) entraînera l'irrégularité de l'offre.
- 6- **Une copie de l'attestation de visite du site**

**Les candidats constitueront leur dossier de candidature et d'offre dans le respect des modalités fixées à l'article 5.1 du présent Règlement de Consultation.**

##### 4.2.2. Critères d'attribution des offres du lot n°1 :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

| Critères                                                              | Pondération      |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Valeur économique</b> appréciée selon les sous-critères suivants : | <b>50 points</b> |
| - Montant de la DPGF en euros HT                                      | 40 points        |
| - Montant total du DQE en euros HT                                    | 10 points        |

|                                                                                                                     |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Valeur technique</b> appréciée au regard du cadre de mémoire technique, et selon les sous-critères suivants :    | <b>38 points</b> |
| - Moyens humains, équipes et intervenants sur sites                                                                 | 14 points        |
| - Organisation et méthodes de nettoyage dédiées aux prestations                                                     | 10 points        |
| - Moyens matériels                                                                                                  | 4 points         |
| - Méthodologie de suivi de la prestation                                                                            | 10 points        |
| <b>Valeur environnementale et sociale (développement durable)</b> appréciée au regard du cadre de mémoire technique | <b>12 points</b> |

#### 4.3 – Contenu et critères d'attribution des offres des lots n°2 et 3

##### 4.3. 1. Contenu des offres des lots n°2 et 3 :

Les candidats doivent remettre, avec leur candidature, un dossier d'offre comprenant les pièces suivantes :

- 7- **L'Acte d'Engagement (AE)** à remplir, signer et dater ;
- 8- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** à remplir ;

*Toute modification, poste non-rempli ou rempli de manière erronée entraîne l'irrégularité de l'offre.*

- 9- **Le Bordereau des Prix Plafonds (BPP)** à remplir ;

*Toute modification, poste non-rempli ou rempli de manière erronée entraîne l'irrégularité de l'offre.*

- 10- **La simulation de prestations du Bordereau des Prix Plafonds** à remplir ;

- 11- **Le cadre de mémoire technique (CMT) complété (environ 50 pages, sommaire, pages de garde et annexes compris)**. Tout dépassement significatif du nombre de pages (+ de 20%) entraînera l'irrégularité de l'offre.

- 12- **Une copie de l'attestation de visite du site**

**Les candidats constitueront leur dossier de candidature et d'offre dans le respect des modalités fixées à l'article 5.1 du présent Règlement de Consultation.**

##### 4.3.2. Critères d'attribution des offres des lots n°2 et 3 :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

| Critères                                                                                                                    | Pondération      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Valeur économique</b> appréciée selon les sous-critères suivants :                                                       | <b>50 points</b> |
| - Montant de la DPGF en euros HT                                                                                            | 40 points        |
| - Montant de la simulation des prestations du Bordereau des Prix Plafonds (pour les futurs marchés subséquents) en euros HT | 10 points        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Valeur technique</b> appréciée au regard du cadre de mémoire technique, de la DPGF et selon les sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains, équipes et intervenants sur sites</li> <li>- Organisation et méthodes de nettoyage dédiées aux prestations</li> <li>- Moyens matériels</li> <li>- Méthodologie de suivi de la prestation</li> </ul> | <b>38 points</b><br><br>14 points<br>10 points<br>4 points<br>10 points |
| <b>Valeur environnementale et sociale</b> appréciée au regard du cadre de réponse technique                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>12 points</b>                                                        |

#### 4.4 – Contenu et critères d’attribution des offres du lot n°4

##### 4.4.1. Contenu des offres du lot n°4 :

Les candidats doivent remettre, avec leur candidature, un dossier d’offre comprenant les pièces suivantes :

- 1- **L’Acte d’Engagement (AE)** à remplir, signer et dater ;
- 2- **Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)** à remplir et dater ;

*Toute modification, poste non-rempli ou rempli de manière erronée entraîne l’irrégularité de l’offre.*

- 3- **Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE)** à remplir et dater ;
- 4- **Le Cadre de mémoire technique (CMT) complété (environ 50 pages, sommaire, pages de garde et annexes compris)**. Tout dépassement significatif du nombre de pages (+ de 20%) entraînera l’irrégularité de l’offre.

##### 4.4.2. Critères d’attribution des offres du lot n°4 :

L’offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pondération                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Valeur économique</b> appréciée au regard du montant du DQE en euros HT                                                                                                                                                                                                                              | <b>55 points</b>                               |
| <b>Valeur technique</b> appréciée au regard du cadre de mémoire technique, selon les sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains et matériels affectés à l’exécution du marché</li> <li>- Organisation et méthodes de nettoyage dédiées aux prestations</li> </ul> | <b>35 points</b><br><br>15 points<br>20 points |
| <b>Valeur environnementale</b> appréciée au regard du cadre de mémoire technique                                                                                                                                                                                                                        | <b>10 points</b>                               |

***Les candidats constitueront leur dossier de candidature et d’offre dans le respect des modalités fixées à l’article 5.1 du présent Règlement de Consultation.***

-----

En cas de discordance constatée dans une offre, les prix unitaires indiqués sur le Bordereau des Prix Unitaires / le Bordereau des Prix Plafonds prévaudront sur ceux indiqués dans le Détail Quantitatif et Estimatif / la simulation des prestations du Bordereau des Prix Plafonds. Les services municipaux procéderont, pour l'analyse des offres, à la rectification du DQE / de la simulation des prestations du Bordereau des Prix Plafonds (erreurs de reports ou de calcul).

En cas de discordance sur la numérotation des postes entre le Bordereau des Prix Unitaires et le Détail Quantitatif et Estimatif / entre le Bordereau des Prix Plafonds et la simulation des prestations du Bordereau des Prix Plafonds, la colonne « désignation des prestations » prévaut sur la colonne « Numéros de poste » dans le Détail Quantitatif et Estimatif / la simulation des prestations du Bordereau des Prix Plafonds.

## Article 5 – Conditions de remise des offres

### 5.1 – Constitution des plis électroniques

#### 5.1.1 – Règles de nommage

Les candidats constituent leur pli (candidature et offre) en s'assurant de :

- **Créer un fichier distinct par type de document** (DC1, Acte d'Engagement, Mémoire technique...) ;
- **Nommer simplement les fichiers** (type de pièce et intitulé de la consultation) ;
- **Ne fournir que les documents demandés** à l'article 4 du présent Règlement de Consultation. Sont notamment exclus les documents commerciaux ;
- **S'assurer de la lisibilité des fichiers** (fichier non pixélisé, imprimable, format A4 ou A3...).

Dans la mesure du possible, les candidats privilégieront les fichiers au format PDF/A et remettront une copie des pièces financières au format Excel non verrouillé.

Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser les « macros. Les fichiers avec une extension EXE et BAT ne sont pas acceptés.

#### 5.1.2 – Modalités de dépôt électronique

Après avoir constitué leur offre dans les respects des modalités précédentes, les candidats déposent leur pli par voie électronique sur le profil d'acheteur de la Ville (Portail Maximilien) accessible via le site Internet [www.ville-antony.fr](http://www.ville-antony.fr), rubrique « Marchés Publics ».

Les candidats s'assureront que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

En cas de dépôts de plusieurs plis, **seul le dernier pli déposé sera ouvert.**

Les candidats peuvent déposer une offre électronique sans signer les documents.

### 5.2 – Dépôt d'une copie de sauvegarde

En complément de l'offre déposée de manière électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée sur support électronique (Clé USB de préférence) ou sur support papier.

La copie de sauvegarde doit être remise sous enveloppe cachetée comportant les coordonnées du candidat (nom de la société, adresse postale, adresse e-mail) et la mention suivante :

Copie de sauvegarde pour :

**CONSULTATION N° 2027-BTA01**  
**« NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX**  
**LOT N° XX**  
**NE PAS OUVRIR »**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou par courrier recommandé, avec accusé de réception, et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres à l'adresse suivante :

**Mairie d'Antony**  
**Direction de la Commande Publique**  
**Service Marchés Publics**  
**Bureau 206 – 2<sup>ème</sup> étage**  
**Place de l'Hôtel de Ville**  
**BP 60086**  
**92 161 ANTONY CEDEX**

**Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**

### 5.3 – Attribution et signature du marché

Après détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, la Ville sollicitera le cas échéant l'attributaire pour signer le marché et remettre les documents cités aux articles R. 2143-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

**La signature électronique est recommandée.** Pour signer électroniquement, le candidat doit disposer d'un certificat « eIDAS » conforme à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique ou d'un certificat RGS\*\* conforme à l'arrêté du 15 juin 2012 si celui-ci a été acquis avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le candidat est invité à utiliser l'outil de signature intégré au Portail Maximilien.

Seul l'acte d'engagement au format PDF/A doit être signé et non verrouillé, étant précisé qu'un fichier compressé (zip) signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Si l'attributaire refuse de signer les pièces du marché, sa responsabilité pourra être engagée ; son offre pourra également être rejetée et le marché attribué au candidat suivant dans l'ordre de classement.

Après réception desdits documents, la Ville notifiera au titulaire uniquement **l'Acte d'Engagement signé des deux parties**, via la messagerie sécurisée du Portail Maximilien.

## Article 6 – Aspects financiers

### 6.1 – Modalités de financement

Les prestations du présent marché seront financées dans le cadre du budget de la Ville d'Antony et feront l'objet d'un mandat administratif.

### 6.2 – Avances et retenue de garanties

Pour les lots n°1, 2 et 3, une avance est accordée au titulaire du marché dans les conditions prévues aux articles R. 2191-3 à R. 2191-10 du Code de la Commande Publique.

Aucune retenue de garantie n'est prévue.

### Règlement de consultation

Nettoyage et entretien des locaux et établissements municipaux  
Edition du 23 septembre 2026  
Page 13 sur 14



## Article 7 – Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours :

**Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise**

2/4 Boulevard de l'Hautil

95000 CERGY-PONTOISE

Tél : 01.30.17.34.00

Fax : 01.30.17.34.59

Mail : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

Informations concernant les recours :

Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009

Décrets n°2009-1455 et n°2009-1456 du 27 novembre 2009

Ordonnance et décrets consultables sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr>

Fiche de synthèse disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/recours-contentieux>